

Le MARDI 5 mai 1964.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-douzième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Patrick Howard Boucher, de la ville d'Aylmer, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolvent son mariage avec Geraldine Florence Brennan Boucher.
2. Le comité agrée la recommandation du Commissaire.
3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissolvent ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*  
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 5 mai 1964.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-treizième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Phyllis Sandra Sloan Ostrovsky, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolvent son mariage avec Joshua Sidney Ostrovsky.
2. Le comité agrée la recommandation du Commissaire.
3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissolvent ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*  
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 5 mai 1964.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-quatorzième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Annabelle Suzan Silver Sostak, de ville de Côte Saint-Luc, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolvent son mariage avec Albert Sostak.
2. Le comité agrée la recommandation du Commissaire.
3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissolvent ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*  
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 5 mai 1964.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent soixante-quinzième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Paul Bédard, de la ville de Dorion, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolvent son mariage avec Noëlla Bonenfant Bédard.